Mobilisation lycéenne : quand le blocus fait école

David Noël

Loin des images diffusées sur les chaînes d'information en continu, le mouvement lycéen en cours traduit l'exaspération d'une jeunesse qui ne demande qu'à étudier dans des conditions décentes et se trouve obligée de descendre dans la rue pour être écoutée. Manifestations et blocages disent beaucoup des processus de politisation et des limites de la démocratie lycéenne.

Parti du lycée Saint-Exupéry de Créteil mobilisé le 17 septembre contre le manque de moyens, le mouvement de colère des lycéens a essaimé à travers tout le pays, atteignant plus d'un millier d'établissements le jeudi 1er octobre. Malgré les interpellations d'élèves par les forces de l'ordre et le basculement en distanciel de plusieurs centaines d'établissements afin d'éviter de nouveaux incidents, plus de quatre cents lycées étaient encore perturbés en début de semaine, selon les chiffres du ministère de l'Éducation nationale.

Écouter les revendications lycéennes

Professeurs absents non-remplacés, manque d'assistants d'éducation et de personnels de santé… la question des moyens est au cœur des mobilisations lycéennes. Au lycée Saint-Exupéry de Créteil, « *il manquait un professeur en maths, un professeur en français, un professeur en lettres histoire, un proviseur-adjoint, l'infirmière étant en arrêt, il manquait un demi-poste d'assistant social* » énumère un professeur de mathématiques interrogé par France Inter ces derniers jours. La situation du lycée Saint-Exupéry de Créteil est emblématique de la difficulté de l'Education nationale à remplir ses missions.

De fait, il existe bien des enseignants titulaires sur zone de remplacement (TZR) qui sont affectés pour remplacer les professeurs absents plus de 15 jours. Ces remplacements de longue durée sont gérés au niveau académique et le rectorat peut aussi recourir à des contractuels. Pour les remplacements de courte durée, les professeurs volontaires pour remplacer des collègues sur les créneaux horaires où ils n'ont pas cours sont rémunérés depuis 2023 par le biais d'un « pacte », c'est-à-dire une prime de 1 250 € brut mensualisée qu'ils perçoivent contre un engagement à effectuer 18 heures de remplacement sur l'année. Ainsi, si un professeur de mathématiques est absent, un professeur d'EPS qui n'aurait pas cours peut le remplacer le lendemain pour éviter que les élèves n'aillent en permanence… et cette semaine-là, les élèves auront donc une heure d'EPS en plus. Dans les faits, le dispositif des « pactes » ne résout pas les problèmes de courtes absences répétées qui peuvent fragiliser les chances des élèves l'année du bac.

En matière de santé scolaire, les manques sont encore plus criants. Les effectifs de médecins scolaires ont chuté de 20% en dix ans. Le métier n'attire plus les étudiants en médecine. Fonctionnaires, les médecins scolaires touchent un salaire en moyenne deux fois moins élevé que les médecins généralistes. L'Éducation nationale est un « *désert médical qui s'amplifie* » titrait le magazine *L'Etudiant* en 2024. L'Éducation nationale ne compte que 7 700 infirmières scolaires, exerçant sur plusieurs établissements, pour s'occuper de douze millions d'élèves. Les salaires trop bas et la surcharge de travail rendent le métier de moins en moins attractif. Ce sont les élèves et leur santé mentale qui subissent les conséquences de la carence de l'État.

7 700 infirmières scolaires, exerçant sur plusieurs établissements, pour 12 millions d'élèves

En instaurant des enseignements de spécialité à la place des anciennes filières L, ES et S, la réforme du baccalauréat mise en place par Jean-Michel Blanquer en 2018 a individualisé les parcours, mais déstructuré les groupes classe et complexifié les emplois du temps. La question des journées à rallonge ponctuées d'heures de trou est au cœur des revendications des lycéens et des lycéennes : « *8h-18h, plus le travail personnel : trente-cinq heures semaine pour un lycéen de 1ère avec les cours de tronc commun et les spécialités. Quelle chance avons-nous de devoir manger en dix minutes après avoir fait quarante minutes de queue au self ? On ne peut même pas faire d'activité extrascolaire en raison de nos horaires, ni même avoir des rendez-vous médicaux sur la semaine car de nos jours, les médecins qui travaillent sur le weekend se font extrêmement rares et les absences comptent dans Parcoursup* » nous explique Chloé, une lycéenne de Douai.

Si le mouvement lycéen a pu essaimer dans toute la France, c'est bien parce que les lycéens et les lycéennes qui se mobilisent depuis deux semaines portent des revendications concrètes, qui rejoignent d'ailleurs les critiques des syndicats enseignants. Entassés à trente-cinq dans des établissements qui n'ont pas été conçus pour faire face aux canicules estivales, les jeunes sont en colère et demandent qu'on les écoute : « *Vous choisissez de nous interdire nos téléphones au lieu d'entendre nos voix qui résonnent. Vous préférez interdire les abayas plutôt que réparer les infrastructures* » poursuit Chloé, révoltée par la violence policière et l'usage des gaz lacrymogène.

Le blocus et la manifestation au cœur des répertoires d'action de la jeunesse

L'usage du blocus comme mode d'action spécifique des lycéens s'inscrit dans une évolution des « répertoires d'action collective », pour reprendre

l'expression de l'historien et politiste américain Charles Tilly. Revenant sur l'histoire des grèves lycéennes, le politilogue Robi Morder[1] souligne leur spécificité. Des « années 68 » jusqu'à la fin des années 1990, faire grève, quand on est lycéen, c'est organiser un barrage filtrant devant son lycée, y organiser des assemblées générales, mettre en place des commissions (affiches, communication). Depuis 2005 et les mobilisations lycéennes contre la loi Fillon, puis en 2006 et la lutte contre le CPE, on observe des blocus devant les lycées, suivis de manifestations pour rallier les lycées voisins. « *Sans doute parce que ce qui était possible dans les rapports de force issus de 1968 a en grande partie disparu et semble hors de portée, à savoir la possibilité de réunir des AG, des commissions sans autorisation de l'administration*, analyse Robi Morder. *Ce qui est paradoxal, c'est que ce changement concorde avec la reconnaissance de droits lycéens, et une certaine forme d'institutionnalisation à partir des années 1990 avec, entre autres, la création d'un Conseil national de la vie lycéenne, véritable petit parlement lycéen, en 1995. Le blocage, intégré au répertoire d'action lycéen, répété d'année en année, est devenu un habitus militant. D'ailleurs, que ce soit du côté lycéen ou du côté ministériel, on dénombre maintenant les lycées bloqués, le vocabulaire même de lycée en grève étant moins usité.* »

L'usage du blocus comme mode d'action est le révélateur des échecs de la démocratie lycéenne, qu'analysait pourtant dès 2013 un rapport de la députée socialiste Anne-Lise Dufour-Tonini : manque de moyens des Maisons des lycéens, faible investissement des enseignants dans les Conseils de vie lycéenne (CVL) où le CPE est souvent le principal interlocuteur des élus lycéens, absence de locaux et de temps dédiés pour se réunir, décalage entre le temps court de la vie lycéenne – un mandat d'élu lycéen au CVL dure deux ans – et la durée nécessaire pour faire aboutir un projet qui nécessite des financements régionaux, manque de liaison entre les CVL, le niveau académique et national… Alors que les syndicats lycéens comme le Mouvement national lycéen (MNL) ou l'Union syndicale lycéenne (USL) restent des structures confidentielles, l'absence de vitalité des lieux de la démocratie lycéenne n'est pas pour rien dans l'émergence d'un mouvement lycéen comme celui de septembre 2026, à peine quelques semaines après la rentrée.

L'absence de vitalité des lieux de la démocratie lycéenne n'est pas pour rien dans l'émergence du mouvement lycéen

Les premières images télévisées de poubelles en feu, de grilles de lycées arrachées et de jets de projectiles sur les forces de l'ordre, en boucle sur les chaînes d'information en continu, ont aussitôt entraîné des condamnations d'un gouvernement beaucoup plus indulgent lorsque les dégradations sont commises par les agriculteurs. « *Généralement, le pouvoir procède en deux temps : alors qu'il stigmatise la pratique émeutière dans son ensemble au début, face à l'absence d'effet sur l'engagement manifestant et sur le soutien populaire, il distingue ensuite les casseurs des manifestants non violents* » note l'historien Marc André[2]. Les lycéens et les lycéennes condamnent très majoritairement les violences et les dégradations qui ciblent leurs établissements ou leurs enseignants, mais dénoncent aussi la violence institutionnelle de la répression policière. A cet égard, la mobilisation lycéenne constitue pour les jeunes qui y participent un vrai moment d'apprentissage militant et de politisation.

L'appel à une nouvelle journée d'action le mardi 6 octobre, soutenu par la quasi-totalité des organisations syndicales de salariés, illustre la volonté des syndicats de ne pas laisser la jeunesse en première ligne face à la violence des casseurs, qui pourrait décrédibiliser leur mouvement, et des forces de l'ordre. Les syndicats ont ainsi prévu d'ouvrir leurs locaux et les bourses du travail aux lycéens pour leur permettre d'imprimer leurs tracts et de se réunir, mais aussi d'aider les lycéens à sécuriser leurs cortèges. Pour les syndicats, il semble s'agir d'accompagner le mouvement, de protéger les jeunes mobilisés dans la rue, mais aussi de lui donner de la force – celle du nombre, de l'organisation et de la discipline – ainsi que des perspectives de victoire. C'est que, comme le rappelle un autre historien, Nicolas Mariot, « *le pouvoir est dans la rue quand les participants au mouvement parviennent à imposer leurs revendications, à infléchir une politique, à obtenir une démission. Mais il l'est aussi d'une autre manière : parce que la rue paraît disposer d'un pouvoir reconnu, celui de socialiser durablement ceux qui la prennent.* [...] *Il faut bien que jeunesse se passe, et une bonne manif ne peut faire de mal. Mieux, comme l'ont souligné nombre de commentateurs dans les médias : les*

démonstrations lycéennes représentent un apprentissage de la vie en commun et de la politique qu'on ne saurait, surtout en ces temps de "crise de la représentation", passer par pertes et profits »[3].

Si elle inquiète les tenants d'un ordre social inégalitaire, la mobilisation lycéenne actuelle est riche de promesses : en descendant dans la rue, cette jeunesse ne fait pas que contester l'abandon de l'école publique ; elle fait l'apprentissage exigeant d'une démocratie vivante.

1. **Robi Morder, « Lycéennes et lycéens en grèves », *Mouvements*, 2020/3, n° 103, 2020, p.121-130.**
2. **Marc André, « Casser ? Une question légitime », *Raison présente*, 2020/4, n°216, 2020, p. 3-14.**
3. **Nicolas Mariot, « Le frisson fait-il la manifestation ? », *Pouvoirs*, 2006/1, n°116, 2006, p. 97-109.**